

4 AS

Société par actions simplifiée au capital de 100 €

Chemin de la Romanerie

49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

RCS ANGERS 925 183 246

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à douze heures, le président de la société « 4 AS », société par actions simplifiée au capital social de 100 €, dont le siège social est situé Chemin de la Romanerie 49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 925 183 246, a convoqué audit siège, une assemblée générale extraordinaire, à l'effet de statuer sur la non dissolution de la société, suite à la perte de la moitié du capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bekir AYICI, président de la société.

L'Assemblée prend acte de la lecture des comptes annuels clos au 31 décembre 2025, lesquels font apparaître une perte ayant pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social, conformément à l'article L. 223-42 (SARL) / L. 225-248 (SAS) du Code de commerce.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de **ne pas dissoudre la société** et de poursuivre l'activité, malgré la perte de la moitié du capital social.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au président pour effectuer les formalités de publication au journal d'annonces légales et le dépôt du présent procès-verbal au greffe du tribunal de commerce compétent.

Fait à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU,

Le 7 juillet 2026

Le Président

Monsieur Bekir AYICI